

FICHE DE PRÉSENTATION

SUJET :	RETRAIT DE PRIVILÈGES
----------------	------------------------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Section complétée par la DG	Date	Décision	Consentement	Discussion	Information
Conseil d'administration du :	2017-11-29		X		
• Sous-comités du CA					

COMITÉS :	Date	Décision	Consentement	Discussion	Dépôt pour Info	CA *
COMITÉ DE RÉGIE						
COMITÉ DE DIRECTION						
• Administration /soutien						
• Affaires cliniques						
• Affaires universitaires						
• Comité exécutif du CMDP	2017-09-25 2017-11-14	x				

***Si le sujet est déposé au conseil d'administration, complétez la partie B au complet ainsi que la partie D (résolution)**

PERSONNE RESPONSABLE :	Dre Josée Savoie, Directrice générale adjointe	DURÉE :	S/O
DIRECTION :	Direction des services professionnels		

DOCUMENT (S) : (autres que la fiche de présentation)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	POWERPOINT :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
--	---	---------------------	---

A. DESCRIPTION SOMMAIRE (données de base, enjeux, position des parties intéressées, solutions possibles, autres informations pertinentes) :
Les retraits de privilèges suivants ont fait l'objet d'approbation au comité d'examen des titres et au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

B. SOLUTION RECOMMANDÉE : (si le dossier est présenté au conseil d'administration, indiquez également les autres scénarios qui ont été envisagés)
S/O

C. EVALUATION DES IMPACTS ET DES RISQUES (directions concernées, impacts financiers, impacts sur clientèle, risques, etc.) :
Aucun impact

D. RÉSOLUTION PROPOSÉE (si le sujet est à présenter au conseil d'administration)

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 septembre 2017, d'accepter le retrait des privilèges au CLSC de Bordeaux-Cartierville au médecin suivant :

- **Dre Ibtissama Boukas** (# 14-319), membre actif au Département de médecine familiale. Dre Boukas poursuivra ses activités au Centre d'hébergement St-Joseph-de-la-Providence.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 25 septembre 2017, d'accepter le retrait des privilèges de pratique en hébergement à l'Hôpital Jean-Talon au médecin suivant :

- **Dr Lawrence Leroux** (# 16-737), membre actif au Département de médecine d'urgence et au Département des soins critiques. Dr Leroux conservera ses privilèges à l'urgence de l'Hôpital Jean-Talon et aux soins intensifs à l'Hôpital Fleury.